

**Policida® P-4**  
**Poudre de Qualité Technique**

**Pour Usage Industriel Seulement dans la Manufacture de Fongicides et Bactéricides**

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 22141**  
**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET: 45.5 kg**

**GARANTIE: 10,10'-Oxybisphenoxarsine ..... 97,0 %**  
**(Arsenic Total comme As Élémentaire: 29,0%)**  
**(Arsenic Soluble dans l'Eau comme As Élémentaire: moins de 0,01 %)**

**IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**DANGER POISON**

**Akros Chemicals Inc., 500 Jersey Avenue, New Brunswick, NJ, USA, 08901**  
**Tél. (732) 247-2202**

**MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**DANGER !**

- **IRRITANT SÉVÈRE DES YEUX ET DE LA PEAU**
- **L'INGESTION OU L'INHALATION DE CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIVE OU FATALE.**
- **Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.**
- **Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial ainsi que des gants de caoutchouc pendant la manutention.**
- **Éviter de contaminer la nourriture.**
- **Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manutention.**

**PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Lire la fiche signalétique pour toute information sur l'antidote recommandé. L'usage d'un lavage gastrique peut être contre-indiqué à cause de dommage possible à la membrane muqueuse. Certaines mesures devront être prises contre le choc circulatoire, et la dépression et convulsion respiratoire.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Éviter tout déversement dans les lacs, ruisseaux, étangs, estuaires ou cours d'eau public. Le renversement à ciel ouvert est interdit.

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit est destiné à servir uniquement pour la fabrication d'un produit qui est homologué en vertu de la Loi sur les Produits Antiparasitaires. Les formulateurs sont responsables de l'enregistrement de leur préparation en vertu de la Loi sur les Produits Antiparasitaires.

**ENTREPOSAGE :** Le récipient doit être entreposé à température ambiante dans un local sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé quand il n'est pas utilisé. Prendre les précautions nécessaires pour empêcher la détérioration ou fuite des récipients. Ne pas réutiliser le récipient vide.

**ÉLIMINATION :** Les fabricants canadiens de pesticides qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non-utilisées et les contenants selon la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Numéros De Téléphone d'Urgence:**

**Urgences De Transport Seulement:**

CANADA - CANUTEC: 1-613-996-6666 ; USA - CHEMTREC: 1-800-424-9300

**Toute Autre Urgence:**

Akcros Chemicals Inc. (732) 247-2209

FABRIQUÉ AU BRÉSIL

CAN/08-2010

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )